



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

BREXIT : OUVERTURE D'UN SERVICE EN LIGNE POUR LE DEPOT DES DEMANDES DE TITRES DE SEJOUR DES RESSORTISSANTS BRITANNIQUES

Arras, le 20 octobre 2020

Le Gouvernement français est attaché à la pleine mise en œuvre des dispositions de l'accord de retrait en faveur des Britanniques qui ont fait le choix de s'installer en France et contribuent à la vie économique, sociale et culturelle du pays.

En application des dispositions de l'accord de retrait du Royaume-Uni, les ressortissants britanniques et les membres de leur famille résidant en France ou souhaitant s'installer en France **avant le 1er janvier 2021**, se verront délivrer des titres de séjour spécifiques d'une durée de 5 ou 10 ans, **qu'ils n'auront l'obligation de détenir qu'à compter du 1er octobre 2021**. L'ensemble de leurs droits (travail, prestations sociales) sera maintenu jusqu'à cette date.

Un site internet dédié <https://contacts-demarches.interieur.gouv.fr> est ouvert depuis hier afin de leur permettre de déposer de manière anticipée leur demande de titre de séjour en ligne.

Toutes les demandes devront être effectuées **sur ce site avant le 1er juillet 2021**. Une fois cette démarche effectuée, les demandeurs recevront un courriel de la préfecture leur proposant un rendez-vous pour la prise des empreintes digitales et la réception de la photographie. Leur titre de séjour leur sera ensuite envoyé directement à domicile par voie postale.

Les ressortissants britanniques et les membres de leur famille qui ont déjà effectué une demande de titre de séjour sur le site ouvert en 2019 n'ont pas besoin de refaire une nouvelle demande en ligne.

Les ressortissants britanniques et les membres de leurs familles qui souhaitent s'installer en France après le 31 décembre 2020 seront soumis aux dispositions du droit commun.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site gouvernemental d'informations : www.brexit.gouv.fr.

Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 05
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



www.pas-de-calais.gouv.fr



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)